

vient d'avoir un rapport de l'Office fédéral qui conclut aux effets extrêmement positifs de ces budgets assistance. A l'époque, nous n'avions pas pu partir comme canton pilote. En revanche, des personnes handicapées dans notre canton avaient pu bénéficier de ce budget assistance.

Je terminerai en vous disant que toutes vos préoccupations sont relayées; elles sont les nôtres et en particulier le souci des deux postulantes par rapport à la prise en charge des jeunes personnes handicapées. Ces personnes ne doivent pas aller dans des EMS et là nous devons trouver des solutions pour les cas où cela a pu se produire, faute d'autres places dans notre canton. Ce sont avec ces remarques, M. le Président, que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Résolution du groupe socialiste (gel des hausses excessives des tarifs d'électricité du Groupe E)**

#### **Dépôt et développement**

Par cette résolution, nous demandons au Conseil d'Etat:

- d'intervenir afin de geler les hausses tarifaires excessives prévues par le Groupe E en matière de consommation et d'abonnements électriques;
- de préciser clairement sa position stratégique au sein de cette entreprise dont il est l'actionnaire principal.

La situation engendrée par les hausses tarifaires du Groupe E est inquiétante pour l'ensemble de la population fribourgeoise. Si le Conseil d'Etat n'intervient pas rapidement, il devra le faire ultérieurement en venant au secours, d'une manière ou d'une autre, des familles et des personnes touchées déjà de plein fouet par les hausses successives récentes du coût de la vie. Les factures d'électricité seront, à n'en pas douter, de plus en plus difficiles à régler. Les ménages fragilisés vont rencontrer des difficultés à payer leurs charges élémentaires d'électricité. Il est à craindre que de nombreux ménages ne puissent plus bénéficier d'un ravitaillement énergétique suffisant et ne puissent plus satisfaire leurs besoins domestiques essentiels.

Avec les hausses prévues actuellement par le Groupe E, le consommateur est doublement pénalisé. Il l'est une première fois comme consommateur privé, il le sera une seconde fois comme citoyen d'une commune. En effet, les factures d'électricité qui seront destinées aux collectivités prendront aussi l'ascenseur. Ces coûts se feront lourdement sentir dans les prochains budgets et certaines communes n'auront pas d'autre choix que de prendre des mesures pénalisant à nouveau la population. Les communes risquent également de devoir, par le biais de leurs services sociaux, apporter une aide aux ménages ébranlés par ces hausses.

Outre le prix de l'électricité, l'augmentation de l'abonnement annuel par compteur est tout aussi inadmissible. Celui-ci va passer de Fr. 42.60 à Fr. 149.10, ce qui représente une augmentation de 250% pour le tarif A, tarif appliqué à 90% des clients du Groupe E. Nous relevons ici que les usagers ont déjà, au fil des années, largement contribué à l'amortissement de leurs équipements. L'introduction, dès 2009, d'une taxe annuelle d'abonnement de plus de Fr. 120.– pour les utilisateurs de chauffe-eau est tout aussi inacceptable.

Les hausses tarifaires phénoménales pratiquées par le Groupe E sont d'autant plus étonnantes que les résultats comptables annoncés depuis 2005 ont toujours été supérieurs aux attentes.

Les initiateurs de la résolution demandent au Conseil d'Etat, comme actionnaire majoritaire, de tout mettre en œuvre afin de geler immédiatement les hausses annoncées par le Groupe E et de ne pas sombrer dans la démesure.

– La discussion et le vote sur la prise en considération de cette résolution auront lieu demain.

- La séance est levée à 12 h 20.

Le Président:

**Patrice Lonchamp**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENHEBEN**, *secrétaire générale*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale adjointe*